



FORMATION CONTINUE 2026

VISIOCONFERENCE

DROIT DU NUMERIQUE ET DES COMMUNICATIONS

ACTUALITE ET PANORAMA JURISPRUDENCE CNIL

Mardi 22 septembre
De 09h30 à 12h30

En visio:
Via zoom

Anne RENARD

Avocat à la cour d'appel de Paris
Directrice du département Conformité et Certification du cabinet Lexing Alain Bensoussan Avocats

TARIF :
80€ la séance
60€ / - 2 ans

Tarif à la charge de l'avocat, hors FIF PL

CLIQUEZ ICI
pour consulter
les informations
du CNB sur le
FIF PL

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Avoir une vision globale des processus de sanction de la Cnil,
- Être au fait de l'actualité et des enjeux en matière de protection des données à caractère personnel,
- Appréhender les thématiques importantes sources de non conformités pour l'autorité de contrôle et en tirer les conséquences en termes d'accompagnement client,
- Savoir quelles actions recommander à ses clients pour veiller à leur conformité.

Pré requis :

Être avocat.

Programme :

I - Analyse du plan de contrôle de la CNIL en 2025 et du bilan de son activité répressive,

II - Etude des procédures de sanctions de la CNIL,

III - Etude de la jurisprudence et des sanctions de la CNIL en 2025 et au 1er semestre 2026,

IV - Examen détaillé des thèmes récurrents objets des sanctions de la CNIL et des non-conformités les plus communément observées chez les acteurs sanctionnés

V - Tirer les conséquences de la politique répressive de la CNIL et déterminer les actions à mettre en oeuvre afin d'accompagner au mieux ses clients dans leur processus de conformité.

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Support au format ppt/pdf sera envoyé aux participants à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visio : Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2026 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel mais est prise en charge à titre collectif. La convention de financement précise les modalités de prise en charge de ces formations à titre collectif. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
05 61 53 58 52

Pour s'inscrire
en visio
CLIQUER ICI